

LA
SEMAINE COMMERCIALE

90-92 COTE DE LA MONTAGNE

QUÉBEC, VENDREDI, 23 NOVEMBRE 1894.

ABONNEMENT A

"LA SEMAINE COMMERCIALE"

Par année..... \$2.00
Pour 6 mois..... 1.50
Pas d'abonnement pour moins de 6 mois.
Les avis de discontinuation d'abonnement, —
il en sera de même des avis de changement d'a-
dresse, — ne vaudront que s'ils sont adressés di-
rectement au bureau du journal, par écrit ou
autrement.

A NOS ABONNÉS

Nous tenons à prévenir nos abonnés, pour qu'il n'y ait pas de malentendu, qu'ils ne peuvent se désabonner dans le cours du semestre, qu'à moins de payer le plein montant de l'abonnement.

Toute personne qui n'a pas refusé au bureau de poste le premier numéro qui lui est envoyé est considérée abonnée au moins pour six mois.

En attendant que nos agents parcourent le district, plusieurs de nos amis ont la bonne idée de faire de la propagande en faveur de la *Semaine Commerciale* et de nous envoyer des listes d'abonnés. Nous les remercions vivement. Notre journal est le seul du genre publié à Québec, il est le seul qui s'occupe spécialement des intérêts du district, il est le seul qui puisse rendre des services directs au commerce local.

Montréal a ses intérêts, Québec a les siens. Charité bien ordonnée commence par soi-même.

— : o o o : —

LE SERVICE DES PAQUEBOTS
GRANDE VITESSE

La Chambre de commerce de Québec vient d'adresser au président de la Chambre de commerce de Londres, avec exemplaires à Sir Chs Tupper, à M. Huddart, aux Chambres de commerce de Liverpool, de Glasgow et de Manchester et au gouvernement fédéral du Canada, un mémoire de toutes les démarches qu'elles ont faites depuis 1887 dans l'intérêt d'un service de steamers rapides sur l'Atlantique, et des opinions émises par des autorités dans les questions de navigation.

Voici un sommaire de ce mémoire important :

1o. 21 décembre 1887.—Requête de la Chambre de commerce à Sir John A. Macdonald.

2o. 11 décembre 1888.—Vœu exprimé par le conseil de la Chambre.

3o. 15 décembre 1888.—Lettre de M.

T. Ledroit, président de la Chambre, à Sir John A. Macdonald.

4o. 23 mai 1891.—Lettre du conseil de la Chambre au ministre des finances à Ottawa.

5o. 17 nov. 1891. Vœu exprimé par la Chambre de commerce

6o. 16 janvier 1893.—Vœu exprimé par la Chambre de commerce de Toronto.

7o. 3 février 1893.—Lettre du conseil de la Chambre à Sir John Thompson.

8o. 6 avril 1894. Lettre du conseil de la Chambre à Sir John Thompson.

9o. 23 août 1894. Discours prononcé par le contre amiral Sir John Hopkins à un banquet donné en son honneur à Montréal.

10o. 24 août 1894. Entrevue d'un des rédacteurs de la *Gazette* de Montréal, avec Sir John Hopkins.

11o. 28 août 1894. Lettre de "Censor" à Sir John Hopkins, dans la *Gazette*.

12o. 31 août 1894.—Réplique de Sir John Hopkins à "Censor" dans la *Gazette*.

13o. Extrait d'un discours prononcé par M. Joseph Woods, membre de la Chambre des communes du Canada, durant la session de 1894.

14o. Opinion de Lord Brassey.

15o. 24 oct. 1894.—Requête de la corporation des pilotes de Québec à la Chambre de commerce.

Ce dossier couvre toute l'argumentation qui peut être faite en faveur de l'établissement d'un service grande vitesse : les démarches de la Chambre en différents temps, l'opinion du contre amiral Hopkins, et l'opinion de 103 pilotes du St-Laurent, qui demandent l'organisation d'un service de steamers les plus rapides qui puissent se faire, forment les principaux chapitres du mémoire qui va occuper l'attention des corporations les plus importantes et les plus influentes du Royaume-Uni.

L'objet principal de ce document est d'appuyer la position prise par M. Huddart, et d'inspirer la confiance absolue des capitalistes anglais et autres dans l'exécution facile de l'entreprise et dans la supériorité qu'elle a sur les grandes lignes américaines.

Depuis 1887, il n'est pas de Chambre de commerce dans le pays et surtout dans les provinces maritimes qui, interrogée par la Chambre de commerce de Québec, ne se soit prononcée sans détour en faveur du service le plus rapide possible.

De plus, jusque dernièrement encore, ces Chambres sont unanimes à réclamer que le commerce d'importation et d'exportation du Canada se fasse par des ports et des chemins de fer canadiens surtout l'hiver, au lieu de ports et chemins de fer américains, et que dans tout contrat futur intervenant entre le gouvernement

fédéral et une ligne de steamers rapides, cette condition-là soit expressément stipulée.

La demande n'est que juste : le Canada aux Canadiens.

Nous demanderons de notre côté aux Québécois : Ne serait-il pas opportun et avantageux pour le service de steamers rapides de trouver réunis sur un point du port de Québec tout le système des voies ferrées convergeant au nord et au sud du port ?

Ne serait-il pas avantageux pour les voyageurs et les marchandises apportés par ces steamers, de pouvoir à quelques pas du débarcadere prendre un train, soit pour les états de la Nouvelle Angleterre, soit pour la région des Laurentides, soit pour Ontario, soit pour Winnipeg, ou la Colombie, c'est-à-dire l'endroit de leur destination, peu importe lequel ?

N'est-ce pas que le pont entre Québec et Lévis s'impose plus que jamais avec un service grande vitesse sur l'Atlantique ? N'est-ce pas qu'un pont de chemin de fer de Lévis à Québec amènerait dans la vallée et sur les quais du havre les trains de l'Intercolonial, du Grand Tronc, du Québec Central et du Montreal et Sorel (futur).

N'est-ce pas le complément naturel du service des paquebots rapides ?

Pont et service rapide devraient, ce nous semble, être menés ensemble de front.

Tout de même, nous félicitons la Chambre de commerce de la démarche qu'elle vient de faire et nous espérons que cette démarche aura tout le poids qu'elle mérite d'avoir.

LE THÉ QU'ON BOIT A QUÉBEC

Nous lisons dans la revue des marchés du *Canadian Grocer* du 2 novembre :

"Il y a eu quelques consignations de thés Pingsuey Gunpowders et de Pingsuey Young Hysons, et plusieurs ventes ont été faites pour le *French trade* de Québec."

Ce *French trade* nous a fait rêver, et nous avons cru un instant à une nouvelle insulte à l'adresse des Canadiens-français.

En effet, le thé Pingsuey est l'une des plus viles variétés dans les thés de commerce. Un excellent ouvrage américain, — *Tea—its history and mystery*—par Walsh, décrit ainsi le Pingsuey :

"Les thés de Pingsuey, appelés par les Chinois Mien Pan Cha ou thé bâtarde, ne possèdent aucune valeur réelle ; beaucoup d'experts prétendent qu'ils ne sont pas même parents éloignés de la plante qui produit le thé, mais qu'ils sont préparés avec la feuille de quelque plante qui lui ressemble de loin. La feuille, sèche, a beaucoup d'apparence et de fermeté, mais a une teinte bleu de plomb et